

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 février 2023

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le trois février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures sous la présidence de M. Patrick MOUNAUD, maire.

Etaient présents: Patrick MOUNAUD, maire, Jean-Luc VERGNE, 1^{er} adjoint, Nelly VILLETTELLE, 2^{ème} adjoint, Jean-Yves HOUARD, 3^{ème} adjoint, Elie BERNARD, Gaëlle ANDANSON, Alain DUTHEIL, Lionel GAYET, Christine MUGNIER.

Était excusée : Marie-Hélène MICHON a donné pouvoir à Patrick Mounaud.

Était absent : Eric MASCRIER.

La séance est ouverte à 19h00 par M. Patrick MOUNAUD, maire.

M. Jean-Yves HOUARD est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2022 :

Aucun conseiller n'ayant d'autre proposition de modification à faire, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Recrutement de nouveaux employés municipaux :

Un jury de recrutement constitué de Patrick Mounaud, Jean-Luc Vergne et Nelly Villetelle a examiné les différentes candidatures.

A la suite de l'ouverture du poste de secrétaire de mairie pour combler le départ à la retraite de Marie-Claire Battut, 13 candidatures ont été adressées et le jury a reçu 9 candidates. Il est ressorti de ces différents entretiens que Mme Karina Rodriguez a été classée 1^{ère} par le jury et sera recrutée.

En ce qui concerne le poste d'adjoint technique, à la suite du départ à la retraite de Max Queyrut, 6 candidatures ont été reçues et le jury a convoqué 3 candidats mais le candidat sélectionné a finalement renoncé. Une nouvelle publication du poste va être faite et des recrutements temporaires seront éventuellement faits dans l'attente d'une sélection si nécessaire.

Convention à signer entre la Commune et la Communauté de communes concernant l'autorisation de balisage : boucles locales à vélo :

Les conseillers ont pu prendre connaissance du projet de convention et de la boucle à vélo qui consiste à relier la place de l'Église de Flayat et le centre de Crocq par une boucle Est et Ouest. Voté à l'unanimité.

Mise en place d'une procédure de recueil des observations du public dans le cadre d'un projet simplifié d'acquisition publique engagée pour une maison et une parcelle situées 9, rue de la Perrière à Flayat :

Cet immeuble a déjà fait l'objet d'une procédure d'abandon manifeste et il convient maintenant dans le cadre d'un projet simplifié d'acquisition publique de recueillir les observations du public. Cet immeuble et le terrain d'assise ont été évalués par les services du domaine à 2 300€. Le coût de la démolition de l'immeuble et d'évacuation des pierres et bois a été évalué à 6000€. Le coût de l'aménagement en jardin d'agrément public est évalué à

5000€. Les personnes qui le souhaitent pourront consulter un dossier complet en mairie sur une période d'1 mois entre le jeudi 9 février et le jeudi 9 mars 2023 et exprimer leur avis. Une communication sera faite à l'attention des habitants de la commune par les applications Panneau Pocket, Facebook et le site de la commune dont on sait qu'ils touchent une part très importante des habitants de la commune et au-delà et un communiqué de presse sera publié. Après délibération, la procédure de recueil des observations du public est votée à l'unanimité.

□ **Désignation d'un correspondant incendie et secours :**

Les articles 731-3 et 731-14 du code de la sécurité intérieure prévoient que le maire désigne par arrêté un correspondant incendie et secours qui est aussi chargé des questions de sécurité civile. M. Alain Dutheil acceptant d'exercer cette fonction, M. le Maire prendra un arrêté le désignant correspondant incendie et secours. Adopté à l'unanimité.

□ **Evaluation et vente des délaissés du parc photovoltaïque par la SAFER :**

Il s'agit des terrains situés le plus en limite de la commune de Fernoël et qui n'ont pas été retenus pour le projet de parc photovoltaïque car ils sont en zone humide. Ils sont cadastrés en section ZB 44, 49, 51, 54, 55, 57 pour une superficie totale de 6 ha 87 a 63 ca et sont des espaces boisés ou de pâturage. Une servitude a été constituée à la limite du parc photovoltaïque pour l'accès à ces terrains. La SAFER les a évalués globalement à 8150€. Il est proposé de confier cette vente à la SAFER. Après délibération, adopté à l'unanimité.

□ **Demande d'achat de la parcelle section ZD n°35 formulée par M. et Mme Serge et Danielle Lebouchard :**

Cette demande de M. et Mme Lebouchard fait suite à une précédente demande qui avait été examinée par le conseil municipal siégeant le 15 février 2017. Une décision de refus avait été prise. Considérant que la commune n'a procédé à aucuns travaux d'entretien ou de valorisation sur cette parcelle depuis la précédente décision et que la proposition d'achat correspond au prix du marché, il est proposé de vendre cette parcelle section ZD n° 35 au prix de 1400€. Après délibération, adopté à l'unanimité.

□ **Institution de la taxe d'habitation sur logements vacants :**

Cette taxe s'applique sur les logements vacants pour lesquels la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne s'appliquerait pas. Ce doit être des logements libres en état d'être loués. La déclaration volontaire d'ici fin juin de tous les biens immobiliers par les propriétaires, permettra sans doute aux services fiscaux de mieux repérer tous les biens immobiliers et leur statut d'imposition. En fait, le nombre de logements concernés sur notre commune apparaît sans doute trop faible pour que nous délibérions sur l'institution de la taxe d'habitation sur logements vacants.

□ **Questions diverses :**

- **aire de bivouac** : ce projet avait été repoussé l'an passé pour des raisons budgétaires. Un débat a permis d'évoquer l'opportunité de la poursuite du projet d'aire de bivouac en examinant le coût de l'investissement et sa rentabilité ainsi que les nouvelles perspectives d'utilisation du parc de l'ancienne cure, notamment par les « Archers flayatois ». D'autre part, il y a des nécessités à prioriser les projets pour permettre de faire aboutir ceux qui paraissent les plus essentiels aux habitants de la commune et à ses perspectives de développement. Nous devons revoir les devis avec les entreprises concernées. Une décision définitive sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

- demande de participation aux ostensions limousines à Crocq le 16 juillet 2023 : Les ostensions limousines sont inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est à la fois une tradition catholique, mais aussi une manifestation populaire de dimension historique. L'association qui les organise ne demande aucune participation financière aux communes, mais les invite à être officiellement présentes à cette manifestation. La commune de Flayat veillera à y être représentée avec les drapeaux des Saints patrons de son église et de ses chapelles : Saint Martin, Saint Jean-Baptiste et Saint Clair.

- la médaille du tourisme a été attribuée à Mme Mireille Peyronnaud et lui sera remise officiellement d'ici le printemps. D'autres décorations sont possibles, toujours dans le tourisme qui est un axe important de notre développement économique, mais aussi dans le domaine des arts et lettres et des sociétés musicales, ainsi que dans le domaine de l'enfance et des familles. Une attention particulière doit être portée à ces questions.

- la possibilité de proposer des activités pour les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires est à nouveau examinée avec l'association les Galopins en Marche. Une enquête est actuellement conduite auprès des parents concernés.

- Projets du café de l'Espace : un projet de création d'une pièce de théâtre avec l'implication des habitants est actuellement en cours de réflexion ainsi que la rédaction d'un livre qui pourrait reprendre des éléments d'histoire de notre commune qui seraient collectées auprès des personnes âgées. Lors d'une rencontre avec un animateur du café de l'Espace, nous avons encouragé ces initiatives en précisant qu'il faut continuer à les conduire en lien avec les autres associations de la commune. Ceci garantit les chances de réussite de ces projets, comme nous avons déjà pu le constater.

Le café de l'Espace a d'autre part pris l'initiative d'un projet de Carnaval, en associant aussi les autres associations locales : il aura lieu le 25 février.

- La "course aux étoiles", qui avait été initiée l'an passé avec succès, sera à nouveau organisée le 7 mai 2023. Cette année elle comportera :

- deux randonnées : VTT et pédestre,
- une course à pied
- tir à l'arc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,



P. MOUNAUD



Le Secrétaire,



JY. HOUARD